



PROVINCE ORIENTALE
GOVERNEMENT PROVINCIAL

Ministère Provincial de la Fonction Publique, Travail et Prévoyance Sociale, Mobilité et
Voies de Communication

APPEL A CANDIDATURE

Le Ministère Provincial ayant la Fonction Publique dans ses attributions porte à la connaissance du Public qu'il procède au recrutement du Directeur Chef des Services de la Direction de la Fonction Publique Provinciale de la Province Orientale, conformément aux dispositions des articles 7 et 23 de l'Arrêté Provincial N°01/JBS/096/CAB/PROGOU/P.O./2013 du 31 août 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction de la Fonction Publique Provinciale de la Province Orientale.

1. DESCRIPTIONS DE POSTE DU DIRECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE PROVINCIALE

Le Directeur aura comme tâche la supervision de l'ensemble des activités de la Direction de la Fonction Publique Provinciale de la Province Orientale.

A ce titre, il :

- Est responsable de la gestion de personnel des services de la Fonction Publique Provinciale ;
- Engage le service vis-à-vis des tiers ;
- Coordonne les services du Gouvernorat de la Province Orientale, des Ministères Provinciaux et de sa direction ;
- Assure le recrutement, l'encadrement, la promotion et la formation des agents et fonctionnaires relevant de la Fonction Publique Provinciale ;
- Assure la gestion du patrimoine et des finances de la Direction ;
- Planifie toutes les activités de la Direction de la Fonction Publique Provinciale ;
- Assure la liaison entre le Ministère Provincial de la Fonction Publique avec l'Administration de l'Assemblée Provinciale, le Gouvernorat, les Ministères Provinciaux, l'Administration de la Fonction Publique Provinciale et les autres opérateurs publics du secteur ;
- Apprécie l'efficacité et les capacités managériales des cadres des services publics provinciaux ;

- Organise un système d'évaluation et de contrôle de personnel relevant de la Fonction Publique Provinciale ;
- Préside les réunions de la Direction ;
- Coordonne la préparation et l'engagement de la paie des agents de carrière des services provinciaux ;
- Assure la mécanisation et l'informatisation des emplois opérationnels ;
- Assure la gestion de question sociale et de la caisse de solidarité mutuelle ;
- Prépare le plan trimestriel de travail et les statistiques de l'emploi ;
- Établit le rapport d'activité.

2. PROFIL DU CANDIDAT

- Être de nationalité congolaise ;
- Avoir atteint au moins 35 ans et 55 ans d'âge au maximum ;
- Jouir de la plénitude des droits civiques ;
- Être titulaire d'un diplôme de Licence en sciences Sociales, Humaines ou des Lettres d'une Institution reconnue par l'État Congolais ;
- Être de bonne moralité attestée par le certificat de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Être en bonne santé et posséder des aptitudes physiques et mentales requises ;
- N'avoir pas été retraité des services ou organismes publics ou privés ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Avoir exercé une fonction de commandement au sein d'un service ou organisme public ;
- Avoir au moins 10 ans d'expériences professionnelles dans l'Administration Publique ;
- Avoir réussi au concours ;
- Accomplir avec succès la période probatoire de six (6) mois à la tête de cette Direction.

3. AUTRES ATOUTS RECOMMANDÉS

- Avoir une connaissance parfaite de l'outil informatique, (Word, Excel....) ;
- La maîtrise de l'anglais serait un atout.

4. LIEU D'AFFECTATION

- La Ville de Kisangani.

N.B. Les dépôts des candidatures se feront sous pli-fermé au Cabinet du Ministre Provincial de la Fonction Publique, travail et Prévoyance Sociale, Mobilité et Voies de Communication ou par voie électronique à l'adresse suivante minprovfpmb@gmail.com

La date limite de dépôt est fixée le 20/10/2014

Fait à Kisangani, le 27/09/2014

Le Ministre Provincial de la Fonction Publique, Travail
et Prévoyance Sociale, Mobilité et Voies de
Communication

François Barthélemy MAYONGA BARE-KANOMBE